



Droit Devant

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des salariés des professions réglementées auprès des juridictions n°205

CAMPAGNE PENIBILITE

Après l'échec des négociations relative au pacte de vie au travail qui portaient sur l'emploi des séniors, force est de constater que, décréter que l'on doit travailler plus longtemps dans la vie se heurte à la réalité de ce qu'est le travail, de sa pénibilité et des conditions de travail qui conduisent à ce que, finalement, une part importante de salarié.e.s ne peuvent se maintenir dans l'emploi en vieillissant.

Pour lutter contre la pénibilité du travail, il faut se mobiliser contre les contre réformes qui se déploient sur le système de retraite avec l'allongement de l'âge de départ et sur la réparation à octroyer aux salarié.e.s fortement exposés à la pénibilité.

La pénibilité aujourd'hui n'est abordée par le gouvernement que sous l'angle de la réforme des retraites, en obligeant les salarié.e.s à travailler deux ans de plus, le gouvernement mène une véritable guerre aux séniors déjà particulièrement touchés par le chômage de longue durée.

Pour la CGT, traiter du sujet de l'emploi des séniors

C'est mettre en place un bilan social des branches intégrant notamment l'enjeu de l'emploi des séniors. C'est prévenir et sanctionner les discriminations des séniors sur la carrière avec des indicateurs sur l'évolution des carrières et des rémunérations avec la méthode de nuage à points. Pour améliorer le taux d'emploi des séniors, et atteindre en 2030 l'objectif de 65% fixé par le gouvernement, chaque branche à l'obligation de respecter un objectif chiffré à atteindre progressivement en augmentant chaque année le taux d'emplois des séniors.

Pour garantir le maintien dans l'emploi des séniors : interdire le recours des ruptures conventionnelles pour les salarié.e.s de plus de 50 ans (pour privilégier l'aménagement de fin de carrière). Désinciter au licenciement des séniors.

Dans la branche, Les conditions de travail, le stress des délais, la surcharge de travail, les risques et troubles psychosociaux ne sont pas la priorité des employeurs. Combien d'études ont mis en place le DUERP (document d'évaluation des risques professionnels) obligatoire depuis 2001 ?

Les propositions de la CGT :

L'accès et le maintien dans l'emploi ;

L'accès à la formation professionnelle pour favoriser l'évolution professionnelle et les transitions professionnelles ;

La prise en compte de la pénibilité et de l'usure professionnelle, l'amélioration des conditions de travail et l'aménagement des fins de carrières ;

La réduction du temps de travail.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « PRAJ »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes